



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 12 septembre 2024

Publié le : 20/09/2024

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 5 septembre 2024, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h36

**Etaient présents** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. Nicolas BODIN, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 53 incluse), M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Franck RACLOT, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF

**Etaient absents** : M. Gabriel BAULIEU, M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Benoit VUILLEMIN

**Secrétaire de séance** : M. Gilbert GAVIGNET

**Procurations de vote** : M. Gabriel BAULIEU donne pouvoir à M. Anthony NAPPEZ, M. François BOUSSO donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n° 54), Mme Lorine GAGLILOLO donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Christophe LIME donne pouvoir à M. André TERZO, M. Christian MAGNIN-FEYSOT donne pouvoir à M. René BLAISON, M. Benoit VUILLEMIN donne pouvoir à M. Jean-Paul MICHAUD

Délibération n°2024/2024.00249

Rapport n°15 - Soutien 2024 – Opération paniers solidaires Jardins de Cocagne – Julienne Javel

**15**  
**Soutien 2024 – Opération paniers solidaires Jardins de Cocagne – Julienne Javel**

**Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président**

	Date	Avis
Commission n°2	28/08/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 « Actions en faveur de l'emploi »	Montant prévu au budget 2024 : 122 391 € Montant de l'opération : 2 000 €

**Résumé :**

Dans le cadre de la stratégie de développement économique et de la stratégie emploi insertion, GBM a affirmé sa volonté de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

L'association Julienne Javel a mis en place des actions visant à favoriser le lien social et l'accès de leurs produits aux plus démunis. La structure a déposé une demande de subvention de 2 000 € pour l'accompagnement de son projet le 29 mai 2024. Il est proposé de soutenir cette action à hauteur de 2 000 €.

**Soutien GBM**

ANNEE	MONTANT
2021	1 300 €
2022	1 300 €
2023	1 300 €

**I. Objectifs de l'action**

A l'initiative du Réseau Cocagne, le programme 300 000 paniers solidaires permet à des familles à faibles revenus d'accéder aux paniers bios produits par les Jardins de Cocagne à un prix solidaire. Les Jardins de Chalezeule ont intégré le dispositif en 2013, avec l'aide de leurs partenaires locaux : CCAS, Conseil Départemental du Doubs, GBM et la MSA.

Relevant du Programme National pour l'Alimentation (PNA), l'opération 300 000 paniers mobilise près de 75 partenaires nationaux et locaux, dont des intervenants professionnels de la nutrition, de la restauration et de l'agriculture de proximité.

Cette action poursuit un double objectif : améliorer les savoirs et les savoir-faire en matière d'alimentation et favoriser toutes les actions créatrices de lien social et d'insertion professionnelle.

**II. Le Projet**

**A/ Origine du projet**

Il s'agit de proposer à des familles ayant de faibles revenus de s'abonner à un panier hebdomadaire de légumes à un tarif modéré (30 % maximum du prix du panier classique). Le panier doit être similaire à celui proposé aux adhérents des Jardins de Cocagne.

La distribution des paniers se fait à un rythme hebdomadaire sur 47 semaines.

La participation financière est de 174 euros payable en 12 fois. Le coût réel (sans aide) de l'abonnement annuel est de 509 euros.

## B/ Objectifs de l'action 2024

- développer le lien social et favoriser l'insertion professionnelle,
- impulser de nouvelles habitudes alimentaires auprès d'un public en situation de précarité et lutter contre le gaspillage,
- proposer une valorisation à travers le partage d'expérience.

## C/ Publics ciblés

Tout public, femme et homme, allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en difficulté etc.

Une attention particulière sera portée au public en difficulté d'insertion professionnelle notamment les bénéficiaires du RSA.

Le territoire concerné est celui du Grand Besançon, en particulier les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Partenariat mis en œuvre :

- Conseil départemental du Doubs : soutien financier et orientation des ménages,
- MSA : soutien financier et orientation des ménages,
- CCAS : orientation des bénéficiaires,
- Mission Locale : orientation des jeunes,
- Les maisons de quartiers municipales et associatives : prêt de locaux pour l'atelier éducation alimentaire.

En 2023, 29 foyers bisontins ont pu bénéficier des paniers solidaires (dont 20 résidents d'un quartier prioritaire de la politique de la Ville) pour 59 personnes.

791 paniers ont été distribués.

## III. Demande de subvention

Coût prévisionnel de l'opération	25 141 €
Réseau Cocagne et accompagnement alimentaire	6 928 €
Participation des bénéficiaires et adhésion	5 800 €

### Sollicitations :

DDETSPP	3 000 €
Conseil départemental	2 000 €
MSA	2 000 €
Grand Besançon Métropole	2 000 €
Ville de Besançon	2 000 €
Dons	500 €
Autofinancement	913 €

L'association Julienne Javel sollicite une aide financière auprès de Grand Besançon Métropole, pour la somme de 2 000 € à laquelle il est proposé de répondre positivement.

Cette subvention fera l'objet d'un versement en une seule fois à compter de sa notification.

Elle ne sera pas versée ou sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle du projet ou de l'activité,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet ou de l'activité,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées,
- de dissolution de l'association.

L'association bénéficiaire devra transmettre à GBM un compte-rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, au plus tard le 30 juin 2025.

*M. Christian MAGNIN-FEYSOT (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.*

**A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le soutien de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole à l'association Julienne Javel à hauteur de 2 000 € pour l'opération paniers solidaires.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 1

*\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

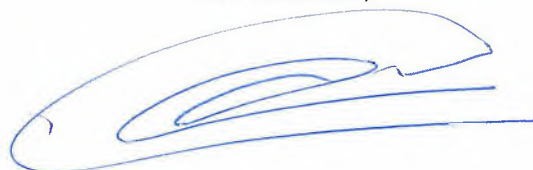
*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

Le Secrétaire de séance,



Gilbert GAVIGNET  
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon